

## **Processus num**

Version 29-09-2009

Instruction de travail num : Départ anticipé mi-temps

Un départ anticipé mi-temps est seulement nécessaire pour les membres du personnel statutaires. Pour attribuer cette absence, vous devez passer par différentes rubriques :

- 1. Données d'absence
- 2. Code salarial

## 1. Données d'absence

Dans le composant "Absences et congés" cliquez sur le lien "Créer/mettre à jour absence".



Indiquez les dates de début et fin.

- Attribuez les dates de début et de fin. Quand la date de fin n'est pas connue, comptez 50 ans en plus de la date de début.
  - Si la date de fin est trop éloignée, un message d'erreur apparaîtra.
- Si la date de fin est connue, vous mettez la date de fin réelle.

Choisissez le "Type absence" "HVU" dans la liste en cliquant sur la | .

Le "Code absence" est chargé automatiquement par le système.

Complétez le "Pourcentage" à 50 %.

Attribuez "le calendrier de travail" en fonction de l'horaire de travail du membre du personnel.



Données absence	<u>C</u> ommentaires				
Georges De Boeck	EMP	Matricule:	0000600	N° dossier emploi:	0
Données d'absence		Rechercher	Afficher tout	Premier 🚺 2 sur 5 D	Dernier
*Date/heure début: *Date/heure fin:	01/01/2008 🖻 31/12/2057 🖻				+ -
*Type absence: *Code absence:	HVU Cépart anticipé mi-temps   HVU Départ anticipé mi-temps	Zones réglementaire:	S: Belgique		
			۹		
Pourcentage:	50,00				
Calendrier travail	19H00W1034 🔍 19H00	VV1_348348348348348	J		

Cliquez sur <sup>Enregistrer</sup>

## 2. Code salarial

Le code salarial "Départ anticipé mi-temps" (4021) doit être encodé conformément à l'instruction de travail "Ajout d'un nouveau membre du personnel" (Instruction de travail num XXX)

Cliquez sur Enregistrer.

Allez plus loin dans le processus pour valider, éventuellement vérifier et approuver. (Instruction de travail num XXX)